



Hôtel de ville

Service à la Réussite Educative

16 place de l'Europe

77184 EMERAINVILLE

01-60-05-99-89 ou 90

PRE PAIEMENT

MARS 2017

CENTRES DE LOISIRS

A remettre avec votre paiement
au service à la Réussite Educative de la
Mairie principale
aux horaires d'ouverture
ou dans la boîte aux lettres Mairie

**CLOTURE DES
INSCRIPTIONS LE
16 février 2017
à 17 H 30**

NOM de la famille :

Adresse :

1/ NOM et PRENOM de l'enfant :

2/ NOM et PRENOM de l'enfant :

3/ NOM et PRENOM de l'enfant :

Centre de loisirs concerné :

Jean Jaurés

Malnoue II

Bois d'Emery

Centre de loisirs concerné :

Jean Jaurés

Malnoue II

Bois d'Emery

Centre de loisirs concerné :

Jean Jaurés

Malnoue II

Bois d'Emery

Veillez cocher la case correspondante

Veillez cocher la case correspondante

Veillez cocher la case correspondante

Les mercredis (1/2 journée)		Les mercredis (1/2 journée)		Les mercredis (1/2 journée)	
1er mars 2017		1er mars 2017		1er mars 2017	
8 mars 2017		8 mars 2017		8 mars 2017	
15 mars 2017		15 mars 2017		15 mars 2017	
22 mars 2017		22 mars 2017		22 mars 2017	
29 mars 2017		29 mars 2017		29 mars 2017	
Nombre total		Nombre total		Nombre total	
Tarif 2017 de la 1/2 journée		Tarif 2017 de la 1/2 journée		Tarif 2017 de la 1/2 journée	
Total à payer		Total à payer		Total à payer	

Veillez cocher la case correspondante

Veillez cocher la case correspondante

Veillez cocher la case correspondante

Les vacances (journée complète)		Les vacances (journée complète)		Les vacances (journée complète)	

Nombre total		Nombre total		Nombre total	
Tarif 2017 de la journée		Tarif 2017 de la journée		Tarif 2017 de la journée	
TOTAL A PAYER		TOTAL A PAYER		TOTAL A PAYER	

Montant total des mercredis :

Montant total des vacances :

Montant des Avoirs à déduire :

TOTAL GENERAL A REGLER

Fait à Emerainville le
Signature

Toute réservation n'étant pas déposée à la date limite de clôture, la famille doit impérativement contacter la directrice du centre de loisirs concerné

ATTENTION : Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte. Aucun rappel ne sera effectué

NE PAS FAIRE DE RESERVATION PAR LE PORTAIL SI VOUS LE FAITES PAR ECRIT

Vous pouvez régler en espèce ou en chèque établi à l'ordre de : RREM Régie de regroupement en Mairie principale